

Les décisions

- Contrôle des connaissances : mise en conformité du règlement des composantes,
- Demandes d'habilitations 99/00 et DU concepteur et spécificateur de véhicules de transport,
- Conventions pour le DU conduite de projets industriels,
- Compte-rendu du 5.11.98.

Contrôle des connaissances

La commission pédagogie et prospective a vérifié la conformité du règlement du contrôle des connaissances de chaque composante pour les diplômes DEUG, licences et maîtrises, en fonction du règlement-cadre adopté lors du CEVU du 5.11.98.

Cette commission a proposé :

- FDEG, FSMS : aucune remarque,
- FLLASH : dans l'hypothèse d'un enjambement, il est désormais possible de passer des unités de licence même si l'étudiant n'a pas obtenu le DEUG complet,
- ISTV : M. OURAK est chargé de régler quelques détails en seconds cycles,
- IPAG : la LAP n'a pas adopté le régime de la semestrialisation et de la capitalisation, en raison d'une dérogation conférée par son statut.

Le conseil approuve à l'unanimité le règlement d'examen des composantes, avec les modifications proposées par la commission pédagogie et prospective. En ce qui concerne l'IPAG, le CEVU précise que cet institut assumera seul les conséquences d'un éventuel recours.

Habilitations

Le conseil examine les demandes d'habilitations en tenant compte de l'existence de 5 critères :

- nombre de candidats suffisant,
 - existence de débouchés,
 - carte régionale des formations,
 - intérêt de la composante,
 - inscription dans l'un des axes reconnus de l'université.
- DESS droit et fiscalité de l'immobilier - avis favorable à l'unanimité.
 - DESS management de l'innovation et de la veille ; formation originale en alternance (cours le vendredi et le samedi matin), partenariat avec l'INPI, la CGPME et le CECII - avis favorable à l'unanimité, moins une abstention.
 - Licence et maîtrise MASS : projet destiné à compléter le DEUG qui accueille 100 étudiants ; la licence s'appuiera sur la FDEG, pour les cours d'économie, et sur la licence de mathématiques. En fonction des effectifs relativement réduits de cette filière, le CEVU propose d'abandonner le projet d'ouverture d'une maîtrise. Madame CAOUDER souhaite le maintien de la Licence qui confèrera plus d'attractivité au DEUG (DEUG + Licence MASS = 130 étudiants qui disparaîtront si la licence n'est pas ouverte.

L'économétrie étant un axe de l'université, M. DEFOSSEZ propose lui aussi de maintenir le projet de licence et de préparer une formation en économétrie commune à la FDEG et à l'ISTV à bac + 4 et 5 s'inscrivant dans le cadre européen 3-5-8. A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à la licence MASS.

- Ouverture du DUT GEA (option petites et moyennes organisations) et du DUT OGP en formation continue, des années spéciales des DUT GIM, OGP et GEA (option petites et moyennes organisations) avis favorable à l'unanimité.

- Maîtrise et DESS carrières publiques ; en attendant les arrêtés créant les nouvelles formations au niveau national (projet préparé par M. MOREAU dans le cadre de la conférence des directeurs d'IPAG), l'IPAG propose ces 2 formations qui ne feront pas concurrence à l'option droit public de la maîtrise estime M. MOREAU (en réponse aux craintes du directeur de la FDEG) car le recrutement de l'IPAG est régional en raison de l'excellence de sa réputation (les étudiants issus de l'UVHC sont minoritaires). Ces 2 projets reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

- Licence universitaire professionnalisée : les 2 projets (transports et gestion) sont retirés de l'ordre du jour en raison de l'absence de textes officiels... et de débats inter-composantes sur des secteurs communs.

- DU concepteur et spécificateur de véhicules de transport ; projet à bac + 6, présenté par l'ENSIMEV, en partenariat avec la faculté polytechnique de Mons (double diplôme), dans le cadre d'un programme Interreg (accepté en 1998). Avis favorable à l'unanimité.

Convention "conduite de projets industriels"

Le CEVU du 5-11-98 avait donné un avis favorable au projet de DU conduite de projets industriels ce projet avait été ajourné par le CA du 17-12-98 au motif que les relations entre les différents partenaires n'étaient pas clairement définies. Le projet de convention présenté apportant toutes les précisions souhaitées, reçoit un avis favorable à l'unanimité.

U 3 M

Les conseillers approuvent le document rédigé par le groupe de travail "Vie étudiante, promotion de la citoyenneté" en soulignant les points essentiels suivants :

- le suivi social et médical,
- la rénovation des résidences universitaires et des restaurants universitaires anciens,
- la création d'espaces de vie (salles de répétitions, de réunions, mais aussi d'espaces marchands : point presse...),
- l'aide aux montages de projets culturels ou humanitaires à l'initiative des étudiants.

Les conseillers ont aussi regretté l'absence des points suivants :

- définition du statut de l'étudiant stagiaire en entreprise (responsabilité civile vis à vis de l'entreprise, durée maximale, rémunération...),
- l'absence des propositions innovantes relatives au statut de l'étudiant (pourquoi pas un RMI jeunes, pour les 18-25 ans, qui permettrait de réduire bien des situations d'exclusions tant pour les jeunes étudiants que pour les jeunes non étudiants).

Enfin, face aux restrictions budgétaires et aux logiques actuelles de "Carte Universitaire" et de politique d'attribution des moyens, les conseillers réaffirment la primauté de l'aménagement du territoire et s'inquiètent du risque d'une concentration des formations et des filières sur les universités de la métropole au détriment des universités de Valenciennes, du Littoral, et de l'Artois

Informations diverses

- Le conseil doit désigner 2 personnalités extérieures pour compléter la composition de la commission pédagogie et prospective.
- L'association d'aide aux étudiants handicapés souhaite recevoir le renfort d'étudiants valides.
- Les étudiants rappellent leur demande de recevoir la 2ème partie de l'enquête UVHC-ville de Valenciennes (questionnaire sur la perception de la ville par les étudiants).
- Une demande d'explication concerne l'IUFM à propos de chèques de caution de 500 F qui seraient encaissés et remboursés l'année suivante.

Etaient présents :

- Collège A :** MM. Herreras, Ourak, Tahon.
- Collège B :** Mmes Maquinghen, Sadaune.
MM. Demory, Taleb.
- Collège AITOSS :** Mmes Duvivier, Feutry.
M. Rufin.
- Collège Usagers :** MM. Despinoy, Fontenelle, Travert.
- Collège Invités :** Mmes Kalinski, Steiner.
Melles Dehmouche, Flament.
MM. Défossez, Desmuliers, Dussart, Etienne, Moreau, Revaux.
- Ont donné pouvoir :** Mme Leriche à M. Ourak.
M. Thomas à M. Tahon.
M. Blaise à Mme Maquinghen.
Melle Gomez à M. Travert.
- Excusés :** Mme Fonteyne, MM. Barbieux, Fréville, Kaczmarek, Seguy, Willaëys.